

La catégorisation référentielle des pronoms personnels

en français classique et en français moderne

The Referential Categorization of Personal Pronouns

In Classical French and Modern French

Samah HABACHI

Auteur correspondant, Institut Supérieur des Langues de Tunis – Université de Carthage (Tunisie), habechisameh@gmail.com

Soumission : 24.01.2024 – Acceptation : 24.02.2024 – Publication : 07.06.2024

Résumé — Chaque langue possède sa tradition qui, au cours des âges et de son histoire, traduit un état de conscience normé que les remarqueurs tentent inexorablement de corriger. Dans ce périlleux exercice de perfection, l'imaginaire linguistique prend trop souvent le dessus. Les écrivains des siècles révolus en constituent le plus précieux des témoignages. Eux sont partis depuis longtemps, mais leurs écrits demeurent. Aux spécialistes d'en décrypter l'énigme au carrefour des découvertes et des innovations de la contemporanéité. Finalement, les remarqueurs nous incitent aujourd'hui à la réflexion.

Mots-clés : *diachronie, pronoms, anaphore, norme, usage.*

Abstract — Each language has its tradition which, over the ages and its history, reflects a standardized state of consciousness that commentators inexorably attempt to correct. In this perilous exercise in perfection, the linguistic imagination too often takes over. The writers of bygone centuries constitute the most precious testimony to this. They are long gone, but their writings remain. It's up to specialists to decipher the enigma at the crossroads of contemporary discoveries and innovations. Finally, the commentators today encourage us to reflect.

Keywords: *Diachrony, Pronouns, Anaphora, Norm, Usage.*

Introduction

Les pronoms personnels du français sont organisés dans un système rigoureux qui ménage à chaque forme un univers référentiel étroit. Ce système repose sur les trois oppositions suivantes :

1. Référence humaine vs non humaine,
2. Anaphore coréférentielle vs non coréférentielle,
3. Référence classifiée vs non classifiée.

L'étude diachronique de la référence des personnels anaphoriques au XVIIe siècle révèle nettement qu'à la différence de la langue moderne, la langue classique est loin de suivre une

Les contenus de la revue **Paradigmes** sont mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale – Pas de Modification 4.0 International (CC BY-NC-ND 4.0).



classification si rigoureuse. Nous trouvons ainsi dans les textes classiques que les pronoms personnels anaphoriques s'utilisent indistinctement l'un pour l'autre dans des classes référentielles étendues. Ce phénomène ne se rencontre pas dans l'emploi des pronoms personnels déictiques puisqu'ils sont réservés à la langue orale pour désigner des êtres ou des objets appartenant à la situation d'énonciation.

C'est la raison pour laquelle les grammairiens du XVII^e siècle qui travaillent à régler et clarifier la langue française se sont plus intéressés à la référence au texte.

La prise en compte des problèmes linguistiques posés par la construction référentielle dans les textes classiques nous a conduit à établir une comparaison entre les normes des remarqueurs et le système moderne d'un côté et, de l'autre côté, les normes des remarqueurs et l'usage des écrivains classiques. Il est question de mesurer la distance qui sépare l'usage moderne et les prescriptions des remarqueurs, et de voir et entrevoir à quel point les efforts de normalisation ont pu modifier l'état de la langue classique et obtenir un résultat pour l'avenir de la langue française.

1. Référence humaine vs non humaine

Parmi les personnels anaphoriques, ce sont seulement les personnels sujets « **il(s)** » et « **elle(s)** » et les personnels compléments non accentués « **le** », « **la** », « **les** », « **leur** » et « **se** » qui ne posent pas de problèmes d'écart dans la capacité référentielle entre les deux périodes. Cela se justifie par le vaste champ référentiel dont ils bénéficient. Ils ont ainsi la propriété de reprendre un référent aussi bien humain que non humain.

La divergence se présente avec les pronoms qui ont connu dans la norme des remarqueurs une restriction du champ référentiel :

- Le personnel réflexif « **lui** » (**elle[s]**, **eux**) indiqués pour la représentation des personnes définies.
- Le personnel réflexif « **soi** » réservé à la représentation des personnes indéfinies (pronoms indéfinis : **on**, **chacun**, **nul**, **personne**, **quiconque**, ...) et des choses.

En effet, dans les textes du français classique, le pronom réflexif « **lui** » se trouve employé pour renvoyer à un référent représentant une personne indéfinie, et le pronom réflexif « **soi** » se trouve employé pour renvoyer à un référent représentant une personne définie.

En ce sens, Haase explique que « *la langue ne distinguait pas d'une manière stricte soi et le pronom de troisième personne employé à la place d'un pronom réfléchi* » ([1898] 1975, p. 30).

Cet emploi est illustré dans les exemples suivants :

- (1). « Personne presque ne s'avise de lui-même du mérite des autres »
(**La Bruyère**, *Caractères*, I).
- (2). « Tout auteur qui voudra vivre encore après lui
Doit s'acquérir votre suffrage »
(**La Fontaine**, *Fables*, VII).
- (3). « Mon fils n'a rien fait de plus sage
Qu'en recueillant chez soi ce dévot personnage »
(**Molière**, *Tartuffe*, I, 1).

- (4). « Idoménée revenant à soi, les remercie de l'avoir arraché d'une terre qu'il a arrosé du sang de son fils »
(Fénélon, *Télémaque*, II).

Dans l'exemple (1), le pronom indéfini **personne** est anaphorisé par le réflexif renforcé **lui-même**.

Dans l'exemple (2), le pronom réfléchi sous sa forme renforcée **lui-même** renvoie à un GN introduit par un déterminant indéfini **tout**.

Dans l'exemple (3), le pronom **soi** anaphorise un nom de personne **mon fils**.

Dans l'exemple (4), le pronom **soi** reprend le nom de personne **Idoménée**. Ces emplois ne sont pas recommandés par les remarqueurs classiques qui réservent le réflexif « **lui** » (**elle[s]/eux**) à la représentation des personnes définies et **soi** à la représentation des personnes indéfinies (les pronoms indéfinis **on**, **chacun**, **qui**, **quiconque**, **personne**, etc.) et des choses.

En effet, dès le début du XVII^e siècle, certains théoriciens font du problème du choix du pronom pour la représentation référentielle l'objet de leur réflexion. C'est le cas d'Honoré d'Urfé qui rejette en 1610 la construction

- « Puisque vous pouvez ignorer qu'il ne vous ayt aimé plus que soy-mesme » et commande de dire « plus que luy-mesme » au lieu de « plus que soi-même ».

Bouhours affirme :

- « Quand il s'agit de quelqu'un en particulier, on met luy au lieu de soy ; c'est un homme qui ne fait point de réflexions sur luy, qui parle de luy sans cesse » ([1675] 1972, p. 273).

Parlant de la référence du réflexif « **soi** », Bouhours soutient pourtant :

- « Quand il s'agit d'une chose et non pas d'une personne, on met d'ordinaire soy : De deux corps meslez ensemble, celui qui a le plus de force, attire toujours à soy la vertu et la puissance de l'autre. Cette figure porte avec soy le cractère véritable d'une passion forte et violente » ([1675] 1972, p. 273).

Cette classification ne se trouve pas appliquée dans le système du français moderne qui maintient l'emploi des écrivains du XVII^e siècle : le réflexif **soi** peut ainsi s'employer pour renvoyer à une chose, à une personne définie et à une personne indéfinie.

- (5). « M. Leuwen fut content de soi, et ce premier succès lui rendit enfin la confiance en soi-même »
(Stendhal, *L. Leuwen*, t. 3, 1835, p. 266).
- (6). « L'illustre Delobelle (...) s'était décidé à se demander quelque chose à soi-même »
(Daudet, *Fromont jeune*, 1874, p. 12).
- (7). « Celui qui se ment à soi-même... est le premier à s'offenser »
(Sarraute, *Ère du soupçon*, 1956, p. 27)

- (8). « Kant imagine des choses en soi d'un côté, et d'autre part un Temps et un Espace homogènes au travers desquels les choses en soi se réfractent » (Bergson, *Essai : Les données immédiates de la conscience*, 1889, p. 179).

Dans l'exemple (5), le réflexif **soi** renvoie à une personne définie **M. Leuwen**.

Dans l'exemple (6), le réflexif **soi** renvoie à une personne définie **Delobelle**.

Les exemples (7) et (8) illustrent la référence du réflexif **soi** en français moderne : il renvoie dans l'exemple (7) à une personne indéfinie et dans l'exemple (8) à un nom de chose.

En effet, en français moderne, la distinction établie par les remarqueurs entre les classes référentielles des réflexifs « **lui** » et « **soi** » se trouve adoptée uniquement dans l'emploi du réflexif « **lui** » qui acquiert dans le système moderne la capacité à assurer uniquement la réflexion des personnes définies. Comme dans l'exemple suivant où le réflexif « **lui** » réfère à une personne définie « **il** » :

- (9). « Et qu'était-il vraiment devant lui-même ? Un homme sincèrement épris de grandeur, de justice et de toutes les idées de progrès » (Jouve, *Paulina*, 1925, p. 103).

2. Anaphore coréférentielle vs non coréférentielle :

L'anaphore non coréférentielle (appelée également anaphore partielle ou encore conceptuelle) consiste à pratiquer une disjonction référentielle entre le pronom et son antécédent. C'est seulement le contenu notionnel qui est représenté.

Prenons ainsi les deux exemples suivants :

1. Un **homme rigoureux** est-il suffisant ?
2. Une **femme** intelligente **en** vaut deux.

Dans le premier énoncé, le personnel « **il** » réalise une anaphore coréférentielle car il rappelle le syntagme nominal entier **un homme rigoureux** alors que le personnel adverbial en du second énoncé ne fait que rappeler le noyau **femme** du syntagme nominal **une femme intelligente**. L'anaphore est alors non coréférentielle.

Dans le système du français moderne, les pronoms personnels sont réservés exclusivement pour la réalisation de l'anaphore coréférentielle.

Cette classification se trouve approuvée depuis le XVIIe siècle par les remarqueurs classiques. Cependant, nous observons que les écrivains du XVIIe siècle pratiquent l'anaphore non coréférentielle au moyen des personnels.

Cette référence se rencontre ainsi dans les textes classiques pour effectuer deux types de représentation :

1. La référence à un antécédent déterminé par un article.
2. La référence à un antécédent à déterminant zéro.

2.1. Anaphore non coréférentielle d'un nom déterminé :

À l'époque classique, l'anaphore non coréférentielle d'un nom déterminé peut se réaliser de deux manières :

1. Une modification de détermination.
2. Un passage d'un référent déterminé à un représentant non déterminé.

| 2.1.1. Modification de détermination

Selon la règle du XVII^e siècle, la modification de la détermination n'est possible qu'avec l'adverbial « **en** » :

- (10). « C'était une grande douleur de voir qu'elle n'était plus maîtresse de cacher ses sentiments (...). Elle en avait aussi beaucoup que M. de Nemours les connut » (**Madame de La Fayette**, *La Princesse de Clèves*, p. 323).

Dans l'exemple (10), conformément à la norme, le pronom anaphorique **en** est employé pour modifier la détermination du référent : il est accompagné du déterminant indéfini pluriel **beaucoup** pour marquer un passage du comptable au massif : **beaucoup de douleur**.

Cependant, les écrivains classiques ne répondent pas toujours aux règles et on observe ainsi que les personnels se trouvent aptes à changer la détermination de leur référent.

Le changement de détermination de l'anaphore non coréférentielle peut s'effectuer de différentes façons : passage du singulier au pluriel ou inversement, passage du général au particulier ou encore recatégorisation du massif en comptable, etc.

| 2.1.1.1. Passage du général au particulier

Dans le passage du général au particulier, l'antécédent est déterminé par un article partitif que le pronom anaphorique transforme en déterminant comptable (particulier), comme dans les exemples suivants :

- (11). « Vous m'avez donné de la passion dès le premier moment que je vous ai vue, vos rigueurs et votre possession n'ont pu l'éteindre ; elle dure encore » (**Madame de La Fayette**, *La Princesse de Clèves*, p. 351).
- (12). « Un homme de beaucoup de mérite et d'esprit (...) s'il a de la laideur, elle ne fait pas son impression » (**La Bruyère**, *Caractères*, XII).

Dans l'exemple (11), les personnels « **le** » et « **elle** » dotent l'antécédent **passion** d'un déterminant possessif **ma passion**.

Dans l'exemple (12), le personnel « **elle** » dote l'antécédent **laideur** d'un déterminant possessif **sa laideur**.

Bouhours condamne la construction suivante :

- « Il avait tant de chaleur à la guerre qu'elle l'empeschoit de faire des réflexions » ([1675] 1972, p. 142).

Et il explique :

- « Cette construction n'est pas régulière, elle ne se rapporte pas bien à tant de chaleur, qui est indéfini. Il falloit dire, il avoit une si grande chaleur à la guerre, qu'elle l'empeschoit de faire des réflexions. » (Bouhours, [1675] 1972, p. 142).

2.1.1.2. Passage du singulier au pluriel

Dans le passage du singulier au pluriel, le pronom anaphorise le nom en changeant son article singulier par un article pluriel, comme dans l'exemple suivant où le pronom personnel pluriel « **les** » change la détermination du groupe nominal **aucune occasion** : **les occasions**.

- (13). « Il ne laissoit échapper aucune occasion de voir Mme de Clèves sans laisser paraître néanmoins qu'il les cherchât ». (Madame de La Fayette, *La Princesse de Clèves*, p. 317)

Outre la modification de détermination, l'anaphore non coréférentielle d'un nom déterminé peut se réaliser dans les textes classiques par un passage d'un référent déterminé à un représentant non déterminé.

2.1.2. Passage d'un référent déterminé à un représentant non déterminé

Au XVII^e siècle, ce type d'anaphore se fait uniquement par le neutre *le* et l'adverbial *en*, comme en témoigne les exemples suivants :

2.1.2.1. Le pronom personnel neutre « *le* »

- (14). « On ne l' (Mme d'Arpajon) avoit presque jamais vue à la cour ni à Paris, et on l'y appelloit la duchesse des Bruyères. Elle ne l'était qu'à brevet ». (Saint-Simon, *Mémoires*, I)
- (15). « Je me mis en soin du duc de Villeroi, devenu de mes amis par sa femme, dont je l'étais depuis longtemps ». (Saint-Simon, *Mémoires*, II)

Dans l'exemple (14), l'anaphore dépouille l'antécédent **la duchesse des Bruyères** de sa détermination : **Elle n'était duchesse**.

Dans l'exemple (15), l'anaphore dépouille l'antécédent **mes amis** de sa détermination : **j'étais ami**.

2.1.2.2. Le pronom personnel adverbial « *en* »

- (16). « (...) il feignit une grande passion pour la chasse et il en faisoit des parties les mêmes jours qu'il y avoit des assemblées chez les reines ». (Madame de La Fayette, *La Princesse de Clèves*, p. 194)
- (17). « Si j'avais le courroux dont on veut m'accuser, Je trouverais assez de quoi l'autoriser Vous en seriez trop digne » (Molière, *Les Femmes savantes*, II, 3)

Dans l'exemple (16) le personnel adverbial « **en** » dépouille la détermination de l'antécédent **la chasse** pour obtenir le groupe nominal **des parties de chasse**.

Dans l'exemple (17), le personnel adverbial « **en** » dépouille la détermination de l'antécédent **le courroux** pour obtenir la locution adjectivale **digne de courroux**.

Les prescriptions des remarqueurs classiques se trouvent strictement appliquées dans la langue moderne où toutes les formes de pronom personnel ne s'emploient plus pour effectuer une anaphore non coréférentielle, à l'exception de « **en** ».

Comme nous trouvons dans les exemples suivants du français moderne où le personnel « **en** » accompagné d'un déterminant indéfini change la détermination de l'antécédent :

- « Il a invité tous **ses amis** vs Il en a invité **quelques-uns, peu, beaucoup, dix, ...** »
- « Des **milliardaires** ? J'en connais **une foule, un, plusieurs, assez, ...** » (Martin & Lecomte, 1962, p. 211).

Le phénomène de l'anaphore non coréférentielle ne se limite pas au cas prototypique d'un nom en emploi déterminé, il s'étend en effet au nom à déterminant zéro à travers le passage d'un référent non déterminé à un représentant déterminé.

2.2. Anaphore non coréférentielle d'un nom à déterminant zéro (passage d'un référent non déterminé à un représentant déterminé)

Dans les textes classiques, ce type d'anaphore non coréférentielle se fait avec les personnels sujet (**il[s]** / **elle[s]**) et les personnels complément direct (**le** / **la** / **les**).

2.2.1. Le représentant est sujet (**il[s]** / **elle[s]**)

Refusant l'emploi du personnel sujet (**il[s]** / **elle[s]**) pour la référence à un référent à déterminant zéro, Vaugelas donne l'exemple suivant :

- « Il vous a rendu justice ; elle est rare chez un adversaire » et il commande de dire « la justice est rare chez un adversaire » (Vaugelas, [1647] 1934, p. 652).

Malgré la règle imposée, l'emploi de l'article n'était pas généralisé :

- (18). « Ceux qui écrivent par humeur sont sujet à retoucher à leurs ouvrages : Comme elle n'est pas toujours fixe, et qu'elle varie en eux ». (**La Bruyère**, *Caractères*, I).
- (19). « Si celui qui est en faveur ose s'en prévaloir avant qu'elle lui échappe » (**La Bruyère**, *Caractères*, VIII).

Dans l'exemple (18), le pronom « **elle** », employé deux fois, représente un nom à déterminant zéro **humeur** en le dotant d'un article **l'humeur**.

Dans l'exemple (19), le pronom « **elle** » dote le nom à déterminant zéro **faveur** d'un déterminant **la faveur**.

2.2.2. Le représentant est complément direct (**le** / **la** / **les**)

Quant à l'emploi du personnel complément direct, il doit avoir, selon les remarqueurs, uniquement un référent déterminé. Bouhours déclare :

- « Si on peut mettre le, après un mot qui n'a point d'article, voicy peut-être une des plus subtiles questions de notre langue. Les exemples la feront entendre. On demande si c'est bien parler, que de dire, vous avez droit de chasse et je le trouve bien fondé. Quelques-uns que cela peut passer, mais les plus savants dans la langue sont d'un sentiment contraire et leur raison est que droit étant là indéfini, rien de ce qui suit ne s'y doit rapporter (...) On dira bien alors, vous avez un ancien droit de chasse et je le trouve bien fondé. » ([1675] 1972, p. 122).

En dépit des remarqueurs, on retrouve encore dans les textes classiques le recours au personnel complément pour assurer la référence à un référent non déterminé :

- (20). « Les dieux ont été lents à faire justice, mais enfin ils la font »
(Fénélon, *Télémaque*, XIV)
- (21). « Il donnait chez lui une entière liberté sans que le respect et le plus grand air de cour en souffrit aucune diminution. Il avait appris et bien retenu de la Reine sa mère l'art de la tenir : aussi la voulait-il pleine, et y réussissait par ce maintien ».
(Saint-Simon, *Mémoires*, II)
- (22). « Si vous êtes si touchés de curiosité, exercez-la du moins en un sujet noble ».
(La Bruyère, *Caractères*, VIII)

Dans l'exemple (20), le personnel « **la** » dote le référent à déterminant zéro **justice** d'une détermination **la justice**.

Dans l'exemple (21), le personnel « **la** », employé deux fois, dote le référent à déterminant zéro **cour** d'un déterminant **la cour**.

Et dans l'exemple (22), le personnel « **la** » dote le référent à déterminant zéro **curiosité** d'un déterminant **la curiosité**.

Ces différents exemples nous permettent de constater que l'emploi du pronom avec pour antécédent un nom à déterminant zéro est très fréquent dans les textes classiques.

Cela reste assez fréquent même au XVIII^e siècle, comme dans l'exemple suivant où le personnel « **la** » dote le référent à déterminant zéro **justice** d'une détermination **la justice**.

- (23). « Je vous rendrai justice, et je me la rendrai à moi-même ».
(Diderot, *Correspondance*, t. II, p. 19)

Ce n'est que dans le français moderne que l'emploi des personnels avec pour antécédent un nom à déterminant zéro a totalement disparu de l'usage de la langue.

3. Référence classifiée vs non classifiée

Au préalable, nous nous proposons d'éclaircir l'acception de la notion de classifié. Un pronom à référent classifié est un pronom qui ne peut renvoyer qu'à des entités nommées, c'est-à-dire des entités qu'on peut appréhender au moyen d'un groupe nominal ou d'un nom propre. Par opposition au pronom à référent non classifié qui ne peut renvoyer qu'à une idée exprimée sous forme d'un verbe, d'un adjectif ou d'une proposition. La langue moderne rend compte de cette opposition dans l'emploi des pronoms anaphoriques. Elle divise les pronoms en formes à référent classifié et en formes à référent non classifié. Ainsi toutes les formes de pronom personnel sont réservées pour reprendre uniquement des référents classifiés.

En recourant aux différents travaux des remarqueurs consacrés à la réglementation du système de la représentation pronominale, nous remarquons que la question qui porte sur la distinction entre les pronoms à référent classifié et les pronoms à référent non classifié ne fait l'objet d'aucune observation.

Ce qui amène les écrivains classiques à employer fréquemment le personnel sujet « **il** », à la place du démonstratif « **ce** » ou « **cela** », pour reprendre un antécédent non classifié qui se présente sous forme d'un énoncé ou d'un pronom neutre.

L'emploi du personnel « **il** » pour anaphoriser un énoncé est très présent dans les textes classiques comme en témoignent les exemples suivants :

- (24) « Jamais, en toute chose, on n'a vu si bien faire.
Il est vrai. Mais parlons un peu de notre affaire »
(Molière, *Tartuffe*, III, 2)
- (25). « Iris, je vous louerois ; il n'est pas trop aisé »
(La Fontaine, *Fables*, IX)
- (26). « Mais puisqu'il m'est permis, je vais à votre père »
(Molière, *Les Femmes Savantes*, 203)
- (27). « Voulons-nous nous asseoir ?
Il n'est pas nécessaire »
(Molière, *Le Misanthrope*, III, 4)
- (28). « J'essayerois d'aller demain voir Mlle de Meri, pour aujourd'hui il ne m'étoit pas possible. »
(Madame de Sévigné, *Lettres à sa fille*, XI, 10)
- (29). Ariste : « - Parlons à votre femme, et voyons à la rendre favorable »
Chrysale : « - Il suffit je l'accepte pour gendre. »
(Molière, *Les Femmes Savantes*, v. 407-408)

Dans l'exemple (24), au lieu de dire cela est vrai ou c'est vrai comme il convient en français moderne, le pronom « **il** » est employé pour résumer l'idée de la phrase précédente.

Dans l'exemple (25), le personnel « **il** » résume la phrase je vous louerais.

Dans l'exemple (26), le personnel « **il** » est en emploi cataphorique, il reprend une phrase citée postérieurement **je vais à votre père**.

Dans l'exemple (27), le personnel « **il** » reprend l'idée de la phrase précédente nous **nous asseoir**.

Dans l'exemple (28), le personnel « **il** » s'identifie au contenu de la phrase précédente **aller voir Mlle de Meri**.

Et dans l'exemple (29), le personnel « **il** » reprend l'idée de la phrase précédente.

Même Vaugelas employait indifféremment « **il** » pour « **cela** » :

- (30). « D'autres soutiennent que ces pronoms sont toujours masculins, mais qu'à cause de cacophonie on ne laisse pas de les joindre avec les féminins... De quelque façon qu'il se fasse, il suffit de savoir qu'il se fait. » ([1647] 1934, p. 43).

Dans cet énoncé des *Remarques sur la langue française* de Vaugelas, le personnel « **il** » est employé deux fois « **qu'il se fasse** » et « **il se fait** » pour renvoyer à une proposition.

Au XVIIe siècle, l'emploi du personnel représentant un référent non classifié se rencontre également à travers la référence à un pronom neutre. Haase rapporte qu'au XVIIe siècle :

- « on employait **il** représentant des pronoms neutres comme : cela, ce (qui), rien, etc. ».

Voyons les exemples suivants :

- (31). « Cela viendra peut-être, mais il n'est pas venu »
(**Madame de Sévigné**, *Lettres à sa fille*, II, 52)
- (32). « Goutez bien cela ; il est de Léandre »
(**La Bruyère**, *Caractères*, I)
- (33). « Tout cela ne convient qu'à nous
Il ne convient pas à vous-même »
(**La Fontaine**, *Fables*, XI)^o

Dans les exemples (31) et (32), le personnel « **il** » anaphorise le pronom neutre « **cela** ».

Et dans l'exemple (33), le personnel « **il** » renvoie au pronom neutre « **tout cela** ».

Aujourd'hui, sauf dans l'expression toute faite « **il est vrai** », on n'emploie plus « **il** » pour la référence à « **cela** ». Haase soutient :

- « Au XVIIe siècle le pronom *il*, inconnu à la plus ancienne période de la langue, gagne de plus en plus le terrain et tient souvent la place du démonstratif *cela* et *ce*, tandis que le français moderne ne l'emploie que dans des incises comme *il est vrai*. » ([1898] 1975, p. 2).

Conclusion

En conclusion, le résultat de la comparaison effectuée entre les champs référentiels des pronoms anaphoriques de l'usage classique par rapport aux normes des remarqueurs et au système du français moderne change suivant l'opposition référentielle.

D'abord, dans l'étude de l'opposition référence +/- humaine, nous avons constaté que la classification des remarqueurs, qui réservent l'emploi du réflexif « **lui** » exclusivement pour la référence aux personnes définies et le réflexif « **soi** » pour la référence aux personnes indéfinies (*on, chacun, qui, quiconque, personne*, etc.) et aux choses, n'a pas subsisté dans le système du français moderne qui a gardé dans l'emploi du personnel « **lui** » le vaste champ référentiel des textes classiques.

Ensuite, dans l'étude de l'opposition anaphore +/- coréférentielles, pour parvenir à rendre compte de la fécondité du travail consacré à cette opposition, nous avons dégagé les différentes observations, consignes et règles des grammairiens et remarqueurs classiques et nous avons constaté que ces prescriptions persistent dans le système du français moderne.

Nous avons ensuite relevé les occurrences qui montrent que malgré les normes imposées, les écrivains classiques trouvent toujours une difficulté à opérer une distinction entre les champs référentiels des formes pronominales.

De ce fait, nous pouvons dire que la divergence que pose l'emploi des pronoms à référence +/- coréférentielle entre la langue classique et la langue moderne n'est pas due à un changement du système mais aux écrivains qui ne répondent pas strictement aux exigences des grammairiens et gardent dans leurs écritures des traces de la langue du XVIIe siècle. En

effet, les écrivains trouvent du mal à répondre aux règles nouvellement instaurées. De ce fait, les tournures anciennes ne peuvent pas disparaître totalement de l'usage de la langue.

C'est ainsi que Spillebout peut écrire :

« On voit certains hommes demeurer en marge du mouvement, par une fidélité, parfois inconsciente d'ailleurs, à des formes qui leur semblaient commodes ou qui étaient indissociables de leur personne même [...] on voit certains hommes, de ceux que l'on eût crus quasi-prédestinés à la stricte observance, en prendre à leur aise avec les « règles » que successivement ils observent ou transgressent » (1985, p. 14).

Enfin, dans l'étude de l'opposition référence + /- classifiée, nous avons constaté que l'écart entre les deux périodes ne provient pas toujours de l'usage des écrivains classiques. On observe en effet qu'aucun grammairien classique n'a porté d'attention, dans son étude sur le système de la représentation des pronoms, à la question de l'opposition entre référence + /- classifiée. C'est la raison pour laquelle on trouve dans les textes classiques que la confusion entre les pronoms à référence + /- classifiée est beaucoup plus récurrente que celle entre les pronoms à référence + /- coréférentielle. Ainsi la représentation d'un énoncé au moyen du personnel « **il** » (employé à la place des démonstratifs « **ce** » et « **cela** ») se rencontre d'une manière plus fréquente que la représentation non coréférentielle par les personnels « **il(s)** » et « **elle(s)** ».

Cette confusion ne répond pas au principe de netteté, qui était pourtant le grand souci et l'une des préoccupations majeures des remarqueurs du XVII^e siècle. Cette négligence témoigne des limites de leur travail et leur incapacité à soulever et régler toutes les questions de la langue.

Références

Ouvrages

- BOUHOURS, Dominique ([1674] 1972). *Doutes sur la langue française*. Paris : Sébastien Mabre-Cramoisy / Genève : Slatkine reprints.
- ([1675] 1972). *Remarques nouvelles sur la langue française*. Paris : Sébastien Mabre-Cramoisy / Genève : Slatkine reprints.
- BRUNOT, Ferdinand (1936). *La Pensée et la langue*. Paris : Masson et Cie (3^e édition).
- (1966). *Histoire de la langue française*, t. IV, V et VI. Paris : Armand Colin.
- BRUNOT, Ferdinand ; BRUNEAU, Charles ([1956] 1969). *Précis de grammaire historique de la langue française*. Paris : Masson et Cie.
- COHEN, Marcel (1987). *Histoire d'une langue : le français des lointaines origines à nos jours*. Paris : Messidor.
- CORBLIN, Francis (1995). *Les formes de reprise dans le discours, Anaphores et chaînes de référence*. Presses Universitaires de Rennes.
- FOURNIER, Nathalie (1998). *Grammaire du français classique*. Paris : Belin.
- GREVISSE, Maurice (1993). *Le Bon Usage*. Paris-Gembloux : Duculot (13^e édition).
- (1996). *Précis de grammaire française*. Paris Duculot (27^e édition).
- HASSE, Alfons ([1898] 1975). *Syntaxe du français du XVII^e siècle* (édition traduite et remaniée par Monsieur Obert). Paris : Delagrave.
- KLEIBER, Georges (1994). *Anaphores et pronoms*. Louvain : Duculot.

- LE BIDOIS, Georges ; LE BIDOIS, Robert ([1935] 1967). *Syntaxe du français moderne. Fondements historiques et psychologiques*. Paris : Picard.
- LOUDIN, Antoine ([1632] 1640). *Grammaire française rapportée au langage du temps*. Paris : Antoine de Sommaville (2^e édition).
- RIEGEL, Martin ; PELLAT, Jean-Christophe ; RIOUL, René (1994). *Grammaire méthodique du français*. Paris : Nahan.
- SANCIER-CHÂTEAU, Anne (1993). *Introduction à la langue française du XVII^e siècle*. Paris : Nathan Université.
- SPILLEBOUT, Gabriel (1985). *Grammaire de la langue française du XVII^e siècle*. Paris : Picard.
- VAUGELAS, Favre de ([1647] 1934). *Remarques sur la langue française*. Paris : Jean Camusat et Pierre Le Petit. Paris : Droz (réédition de Jeanne Streicher).
- WAGNER, Robert-Léon ; PINCHON, Jacqueline ([1967] 1972). *Grammaire du français classique et moderne*. Paris : Hachette.

Dictionnaires

- DICIONNAIRE de l'Académie française (1694). Paris : chez la Veuve de Jean Baptiste Coignard.
- DUBOIS, Jean et al. (1973). *Dictionnaire de linguistique*. Paris : Larousse.
- NOUVEAU DICIONNAIRE étymologique et historique (1964). Paris : Larousse.

Corpus

Exemples du français classique

- FÉNELON, La Mothe ([1699] 1920). *Télémaque*. Paris : Hachette.
- LA BRUYÈRE, Jean de ([1688] 1962). *Les Caractères*. Paris : A. Colin.
- LA FAYETTE, Madame de ([1672] 1978). *La Princesse de Clèves*. Paris : Klincksieck.
- LA FONTAINE, Jean de ([1678] 1938). *Les Fables*. Paris : Garnier.
- MOLIÈRE ([1664] 1949). *Tartuffe*. Paris : Seuil.
- ([1666] 1961). *Le Misanthrope*. Paris : Hachette.
- ([1672] 1994). *Les Femmes savantes*. Tunis : Cérès Éditions.
- SAINT-SIMON ([1701] 1982). *Les Mémoires*. Paris : Gallimard.
- SÉVIGNÉ, Madame de ([1671] 1970). *Lettres à sa fille*. Paris : A. Colin.

Exemples du français moderne

- DICIONNAIRE en ligne (2005). Centre national de ressources textuelles et lexicales.
<http://www.cnrtl.fr/definition/l> (consulté le 18/12/2023).

Pour citer cet article

Samah HABACHI, « La catégorisation référentielle des pronoms personnels en français classique et en français moderne », *Paradigmes*, vol. VII, n° 02, mai 2024, p. 335-346.